

Pass'Forez 2025 – mode d'emploi

1/ Le visiteur achète un Pass'Forez auprès de l'office de tourisme Loire Forez au sein de nos bureaux d'information touristique ou bien sur notre site internet :

www.rendezvousenforez.com/vacances/pass-forez

Ce pass est payant, le porteur bénéficie de tarifs préférentiels auprès des sites adhérents au dispositif.

Rappel des tarifs:

	Pass familles (2 ad et 3 enf)	Pass adulte	Pass professionnels du tourisme de Loire Forez
2 jours	5€	2€	
Une semaine	7,5€	4€	GRATUIT
Un an (date à date)	20€	10€	

Liste des sites adhérents et des offres proposées consultable ici :

www.rendezvousenforez.com/vacances/pass-forez

Sur chaque pass' sera indiqué la date de la commande du pass. Celui-ci sera ensuite valable 2 jours, 7 jours ou un an selon le choix du client.

Si le Pass'Forez est un pass 2 jours, il faut regarder la date de la commande mentionnée sur le pass. Exemple : si la date de la commande est le 6 juin 2025, le pass sera valable le 6 juin et le 7 juin.

Les offres proposées dans le cadre du Pass'Forez sont valables jusqu'au 31 décembre 2025.

Les porteurs de Pass'Forez annuel sont avertis lors de l'achat que les offres sont susceptibles d'être modifiées à compter du 1er janvier 2026.

Le nombre de passage au sein de votre site ne peut pas être bridé avec l'outil Addock. Le porteur d'un pass pourra revenir en illimité au cours de la durée de validité de celui-ci et bénéficier d'autant de fois sur le tarif Pass'Forez défini.

En cas de questions, vous pouvez contacter l'office de tourisme Loire Forez service développement

Coralie GOUTTE 06 80 52 57 82 - Michael LATHIERE 06 82 38 01 60

2/ Il existe 3 types de Pass'Forez :

Le **Pass'Forez adulte** est valable pour un adulte et est nominatif.

Remise accordée aux porteurs :





Le **Pass'Forez familles** est valable pour 2 adultes et jusqu'à 3 enfants maximum de moins de 18 ans. Il est nominatif à l'échelle de la famille (nom de l'un des deux parents).

Remise accordée aux porteurs :





Le **Pass'Forez professionnels du tourisme** est valable un an de date à date est destiné aux professionnels du tourisme en ayant fait la demande auprès de l'office de tourisme Loire Forez. Il est nominatif, deux pass maximums sont délivrés par structure touristique.



